

Revue de Presse Ecrit & Audiovisuelle

DU 02/05/2008 AU 19/05/2008



600 Bd My Youssef - 20 000 Casablanca
Phone : +212 22 20 44 04 (LG) Fax : +212 22 20 44 42
info@imperium.ma
<http://www.revuesdepresse.com>



vendredi 2 mai 2008

News Hebdo FINANCES NEWS HEBDO

- ▶ Colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale 1

mercredi 7 mai 2008

ATLANTIC RADIO

- ▶ Bulletin d'information 16h00 > La Smaex examine l'impact de la crise financière internationale sur le Maroc. 2

Libération LIBERATION

- ▶ SMAEX fête ses 20 ans 3

jeudi 8 mai 2008



AL MICHAAL

- ▶ La Société marocaine d'assurance à l'exportation (Smaex) organise un colloque sur les banques au Maroc 4



MENARA

- ▶ La Smaex examine l'impact de la crise financière internationale sur le Maroc 5

vendredi 9 mai 2008



LA GAZETTE DU MAROC

- ▶ SMAEX > La gestion de la crise économique mondiale 6

La Tribune LA NOUVELLE TRIBUNE

- ▶ SMAEX, un colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale 7



LE REPORTER

- ▶ Crise et réglementation bancaire 8

L'ECONOMISTE L'ECONOMISTE

- ▶ La crise des subprimes d'invite au Maroc 9
- ▶ << La crise n'est pas finie >> (suite) 10

samedi 10 mai 2008



Le Soir echos

- ▶ La crise financière vue par les décideurs 11

lundi 12 mai 2008

ATLANTIC RADIO

- ▶ Bulletin d'information 18h30 > La crise financière internationale. 12

LE MATIN LE MATIN DU SAHARA

- ▶ Bâle 2 et crise financière internationale > L'impact sur le Maroc suscite le débat 13

L'ECONOMISTE L'ECONOMISTE

- ▶ Ler Maroc et la crise des subprimes > Des avis partagés 14
- ▶ Ler Maroc et la crise des subprimes > Le terrible choc du pétrole 15
- ▶ Ler Maroc et la crise des subprimes > Les PME au centre des préoccupations 16
- ▶ FMI à côté de la plaque 17



mardi 13 mai 2008



AUJOURD'HUI LE MAROC

- ▶ Société marocaine d'assurance à l'exportation > Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes 18
- ▶ Société marocaine d'assurance à l'exportation > Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes (suite) 19

jeudi 15 mai 2008



LE MATIN DU SAHARA

- ▶ Colloque > Bâle 2 et crise financière internationale 20
- ▶ Bâle 2 : Craintes et opportunités 21

vendredi 16 mai 2008



AL ALAM

- ▶ Conférence autour de l'introduction aux marchés des pays membres dans la convention d'Agadir 22



AL HARAKA

- ▶ Organisation d'une conférence autour de l'introduction aux marchés des pays membres dans la convention d'Agadir le 27 mai à Casabl 23



LA VERITE

- ▶ Les crises financières sont " porteuses d'enseignements " > Opinion croisées 24



LE REPORTER

- ▶ Les uns planchent sur la crise financière , les autres sur ... un remaniement ministériel ! 25
- ▶ Règle prudentielles > Peut - on oser l'innovation ? 26
- ▶ Règle prudentielles 27

samedi 17 mai 2008



LA GAZETTE DU MAROC

- ▶ Tout remettre dans le contexte marocain 28

lundi 19 mai 2008



CHALLENGE HEBDO

- ▶ La Smaex doit se fixer de nouveaux horizons 29
- ▶ Le financement remis en question 30
- ▶ Le financement remis en question (suite) 31



FINANCES NEWS HEBDO

- ▶ Moulay Hafid Elalami, le patriote 32
- ▶ Crise financière internationale > Des implications et des enseignements pour l'économie nationale 33
- ▶ Bâle II / PME > Menace ou opportunité ? 34

finances
News Hebdo 40 / 40
118p_h_pin_qu
84 cm²

Colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et lacrise financière internationale

Colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale

A l'occasion de son 20ème anniversaire, la SMAEX organise, le vendredi 09 à Casablanca, un colloque sur le thème : Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : Quel impact sur l'économie marocaine ? Le Vendredi 09 Mai au Hyatt Regency à Casablanca

Ce débat va permettre d'examiner les effets éventuels de la 1ère crise de la globalisation financière sur l'économie marocaine et sur les entreprises en général et les PME en particulier.

Libération

7 / 16

42 cm²**SMAEX fête ses 20 ans**

SMAEX fête ses 20 ans

Pour célébrer ses 20 ans d'existence, la SMAEX (Société marocaine d'assurance à l'exportation) organise, vendredi 9 mai 2008, au Hyatt Regency de Casablanca, un colloque autour de « la nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact pour l'économie marocaine ? ». Un thème de grande actualité qui sera animé par des professionnels et institutionnels marocains de haut rang. Outre le ministre de l'Economie et des Finances, cette rencontre verra la participation active du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, des banquiers de la place, du président du patronat, ainsi que des experts étrangers.

jeudi 8 mai 2008

AL MICHAAL



13 / 24

108 cm²Pas
de

La Société marocaine d'assurance à l'exportation (Smaex) organise un colloque sur les banques au Maroc

الشركة المغربية لتأمين الصادرات تنظم ندوة حول البنوك بالمغرب



مولاي حفيظ العلمي

بمناسبة الذكرى 20 لتأسيسها، تنظم الشركة المغربية لتأمين الصادرات، ندوة حول موضوع: القوانين البنكية الجديدة والأزمة المالية الدولية، أي تأثير على الاقتصاد المغربي؟، وذلك يوم الجمعة 9 ماي في فندق حياة ريجنسي بالدار البيضاء.

الندوة ستعرف مشاركة وزير الاقتصاد والمالية صلاح الدين مزور ونزهة لحريشي الرئيسة والمديرة العامة للشركة المغربية لتأمين الصادرات، وعبد اللطيف الجواهري والي بنك المغرب، محمد الكتاني رئيس مدير عام مؤسسة "التجاري وفا بنك"، مولاي حفيظ العلمي رئيس الاتحاد العام لمقاولات المغرب، وعبد اللطيف معزوز وزير التجارة الخارجية، خالد عليوة رئيس مدير عام القرض العقاري والسياحي، وإبراهيم بنجلون التويمي، الإداري المدير العام للبنك المغربي للتجارة الخارجية.

الندوة التي تعرف حضورا مكثفا لمختصين أجانب في عالم البنوك، ستنتقل على الساعة الثالثة بعد الزوال من يوم الجمعة 9 ماي الجاري.

وفي الكلمة التقديمية للملف الصحفي، فإن هذه المناظرة تدخل في إطار العلاقة التي تربط المؤسسات البنكية بالمقاولات الوطنية وهي العلاقة التي عرفت بعض التغيرات نتيجة الضوابط الجديدة التي عرفتها القوانين المنظمة للبنوك في المغرب.



11 / 1

0 cm²

jeudi 8 mai 2008

MENARA

Pas
de

La Smaex examine l'impact de la crise financière internationale sur le Maroc

La Smaex examine l'impact de la crise financière internationale sur le Maroc

Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : Quel impact sur l'économie marocaine ? Cette thématique importante de l'actualité économique et financière sera traitée lors d'un important colloque organisé par la SMAEX où sont attendus le ministre de l'Economie et des Finances et le Gouverneur de Bank Al Maghrib.



A l'occasion de son 20ème anniversaire la SMAEX organise le Vendredi 9 Mai au Hyatt Regency à Casablanca un colloque sur le thème : nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : Quel impact sur l'économie marocaine ?

Dans un contexte de crise financière, dont les réactions en chaîne ne cessent de se produire, et de défaillance de grandes banques internationales, la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation, SMAEX, a choisi d'ouvrir le débat sur la nouvelle réglementation bancaire qui vise précisément à améliorer l'indice de solvabilité des banques. Ce débat va permettre d'examiner les effets éventuels de la 1ère crise de la globalisation financière sur l'économie marocaine et sur les entreprises en général et les PME en particulier.

Le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, dit Bâle II, se propose également d'inciter les banques à intégrer dans leur organisation des outils modernes de surveillance prudentielle, et à créer une réelle discipline de marché à travers des obligations de communication financière. Dans son procédé d'évaluation des risques, Bâle II distingue les petites, moyennes et grandes entreprises dans la mesure où les risques ne sont pas identiques.

A la lumière de cette nouvelle pondération des risques, la relation banque/entreprises connaîtra nécessairement des changements, et soulève de nombreuses interrogations :

- Y'aura-t-il durcissement de la politique d'octroi des crédits et quelle réponse peuvent apporter les entreprises ?
- Les PME vont-elles être désavantagées par rapport aux grandes entreprises qui ont une probabilité de défaut moindre ?
- Les PME exportatrices, dont la maîtrise de la solvabilité de leurs clients est plus difficile, seront-elles davantage touchées ?
- Comment le régulateur peut-il veiller à ce qu'aucune catégorie d'entreprises ne soit lésée ?
- Quel rôle peut jouer la sécurisation de créances des banques et des entreprises par l'assurance-crédit ?

Quant à la question de l'impact de la crise financière sur l'économie marocaine, elle ouvre le débat sur le découplage entre l'économie américaine, entrée en récession, et les pays émergents qui seraient moins affectés par la situation économique des Etats-Unis.

Elle soulève particulièrement la question des effets du ralentissement économique des principaux partenaires du Maroc sur le commerce extérieur ; en outre, elle ouvre le débat sur les perspectives d'évolution du secteur immobilier face à la crise qui le caractérise dans d'autres pays comme les Etats-Unis, où il a été le facteur déclencheur de la crise, ou encore chez notre voisin espagnol.

Le colloque vise à identifier quelques pistes pour répondre à une question centrale : Quelles leçons pour le Maroc et quelles perspectives pour son positionnement dans une globalisation financière appelée à être forcément maîtrisée.

En initiant ce débat la SMAEX entend participer aux actions visant à accompagner le développement des entreprises marocaines dans un contexte de mondialisation et de globalisation accélérées.

M.E

La gestion de la crise économique mondiale

COMMUNICATIONS D'ENTREPRISES

SMAEX

La gestion de la crise économique mondiale

A la lumière de la nouvelle réglementation bancaire qui vise précisément à améliorer l'indice de solvabilité des banques, la SMAEX organise un colloque sur le thème, «*Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : Quel impact sur l'économie marocaine ?*», le vendredi 09 Mai à Casablanca. Il est prévu que des intervenants responsables de la scène économique et financière marocaine, tels que le ministre de l'Économie et des Finances, Gouverneur de Banks Al Maghrib et bien d'autres, soient présents pour animer le débat et ce, à partir de 14h30. C'est dans un contexte de crise financière, et de défaillance de grandes banques internationales provoquant des réactions en chaîne, qu'un débat va être ouvert sur les effets éventuels de la 1ère crise de la globalisation financière sur l'économie marocaine et sur les entreprises en général et les PME en particulier. Face à cette crise, un nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, dit Bâle II, se propose également d'inciter les banques à intégrer dans leur organisation des outils modernes de



Nezha Lahrichi,
PDG de la SMAEX.

surveillance prudentielle, et à créer une réelle discipline de marché à travers des obligations de communication financière. Sachant que le procédé d'évaluation des risques, Bâle II distingue les petites, moyennes et grandes entreprises, quel est l'impact sur le financement des entreprises ?

Dans le sillage de la nouvelle pondération des risques, la relation banque/entreprises connaîtra nécessairement des changements, et soulève de nombreuses interrogations telles que y aura-t-il durcissement de la politique d'octroi des crédits? Les PME vont-elles être désavantagées par rapport aux grandes entreprises?

Quant à la question de l'impact de la crise financière sur l'économie marocaine, le découplage entre l'économie américaine, entrée en récession, et les pays émergents qui seraient moins affectés par la situation économique des Etats-Unis, s'avère important pour pouvoir soulever la question des effets du ralentissement économique du leader mondial sur le reste des économies, notamment marocaine.

SMAEX, un colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale

SMAEX, un colloque sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale

La Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) organise le vendredi 9 mai 2008 à l'hôtel Hyatt Regency de Casablanca, à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, un colloque portant sur le thème «Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale: quel impact sur l'économie marocaine?». Ce colloque permettra ainsi d'examiner les effets éventuels du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, dit Bâle II, et d'évaluer les effets éventuels de la première crise de la globalisation financière sur l'économie marocaine et sur les entreprises en général et les PME en particulier. Cette nouvelle réglementation bancaire aura des impacts certains sur le financement des entreprises.

Certaines entreprises, notamment les PME, craignent un durcissement de la

politique d'octroi de crédits. Idem pour les PME exportatrices, dont la maîtrise de la solvabilité de leurs clients est plus difficile. Et dans cette optique, le colloque permettra de baliser les pistes sur le rôle que pourra jouer l'assurance-crédit dans la sécurisation de créances des banques.

La rencontre sera également l'occasion d'analyser le découplage entre l'économie américaine, entrée en récession, et les pays émergents qui seraient moins affectés par la situation économique des Etats-Unis.

Outre la récession américaine, les débats porteront également sur les effets du ralentissement économique des principaux partenaires du Maroc sur le commerce extérieur, les perspectives d'évolution du secteur immobilier, etc.

Ce colloque verra la participation de M. Salaheddine Mezouar, Ministre de

l'Economie & des Finances, M. Abdellatif Jouahri, Gouverneur de Bank Al-Maghrib, M. Abdellatif Maazouz, Ministre du Commerce Extérieur, M. Christian De Boissieu, Président délégué du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre (France), M. Abderrahim Bouazza, Directeur de la Supervision Bancaire -Bank Al-Maghrib, M. Mohamed el Kettani, PDG d'Attijariwafa bank, M. My Hafid El Alamy, Président de la CGEM, M. Jérôme Cazes, DG de Coface, M. Khalid Alioua, PDG du CIH, M. Zouhair Chorfi, Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, M. Bernard J. Laurens, représentant du FMI et M. Brahim Benjelloun Touimi, Administrateur Directeur Général de BMCE Bank.

Crise et réglementation bancaire**Crise et réglementation
bancaire**

La SMAEX fête son vingtième anniversaire en organisant un colloque le vendredi 09 mai à Casablanca, sur le thème : « Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : Quel impact sur l'économie marocaine ? ». Ce colloque vise à identifier quelques pistes pour répondre à une question centrale : quelles leçons pour le Maroc et quelles perspectives pour son positionnement dans une globalisation financière appelée à être forcément maîtrisée ? ». La Société Marocaine d'Assurance des exportations est une société d'économie mixte, investie d'une mission de service public avec une gestion commerciale (l'Etat détient 34.98% de son capital). SMAEX apporte aujourd'hui une réponse concrète à la montée des risques, en proposant une offre complète, innovante et variée de produits d'assurance à l'exportation, se positionnant ainsi comme un acteur incontournable de la sécurité des marchés à l'exportation.

L'ECONOMISTE

2 / 80

1,2p_l_2dc_uj

447 cm²

LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

Pas de

La crise des subprimes s'invite au Maroc

• Smaex organise aujourd'hui un colloque «VIP» pour en débattre

• De Boissieu: «La crise financière n'est pas finie»

• L'économie marocaine encore préservée

LES répercussions de la crise financière mondiale seraient-elles à nos portes? C'est à cette question qu'essaieront de répondre les invités de la Smaex. Cette dernière organise aujourd'hui un colloque international avec pour thème: «Nouvelle réglementation bancaire et crise financière: quel impact sur l'économie marocaine?». Un casting très haut de gamme est retenu pour en débattre: Salaheddine Mezouar, ministre des Finances, Abdelatif Jouahri, gouverneur de Bank Al-Maghrib, Moulay Hafid Ela-



Au moment où toutes les Bourses mondiales pâtissaient des effets de la crise des subprimes, la place casablancaise affichait une sérénité et des performances étonnantes. Mais jusqu'à quand? (Ph. Cherkaoui)

lami, président de la CGEM, Christian De Boissieu, professeur à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne et président du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre français et des directeurs de banque: Mohamed El Kettani, PDG de

Attijariwafa bank, Khalid Alioua, PDG du CIH, et Brahim Benjelloun Touimi, ADG de BMCE Bank.

«Lors de ce colloque, seront analysées les multiples facettes de cette crise qui est financière, monétaire, pétrolière et, surtout, alimentaire. Le choix de ce thème se justifie principalement par le fait que le cœur de métier de la Smaex consiste à sécuriser les exportations sur un marché mondial marqué par de fortes turbulences», explique Nezha Lahrichi, PDG de la Smaex.

«Des turbulences qui sont loin d'être finies», alerte Christian De Boissieu. Ce dernier affirme que la crise financière se poursuivra pour plusieurs raisons dont, entre autres, le déficit de confiance qui

s'est installé entre les banques mondiales. Cela implique que la crise de liquidités est amenée à se prolonger (cf. interview ci-contre).

Quelles incidences sur l'économie du Maroc? Le manque de liquidités de certains donneurs internationaux pourrait se traduire par des cessations de paiement dont les conséquences sur les PME nationales seront des plus désastreuses. Mais, «à l'échelle internationale, il n'y aura pas de récession», rassure De Boissieu. «La forte croissance des pays émergents (Chine, Inde, etc.) viendra sauver la croissance mondiale», affirme-t-il.

En ce qui concerne la réglementation Normes Bâle II, sa mise en place viendra certainement réduire les risques (de crédit, de marché et opérationnel) auxquels les banques sont exposées. Toutefois, «ce dispositif est voué à évoluer à la lumière des leçons de l'actuelle crise financière», affirme De Boissieu. En tout cas, les banques marocaines sont déjà en processus d'adoption de cette norme. «Les établissements financiers de la place sont aujourd'hui sur la version simple de Bâle II. En matière de notation du risque, celle-ci s'appuie sur l'évaluation externe des agences de rating», explique Abderrahim Bouazza, directeur de la supervision bancaire à BAM. Il ajoute que «la mise en place d'une version de Bâle II, exigeant des procédures d'évaluation interne du risque, prendra du temps. Les banques devraient naturellement aller vers cette direction, mais ce ne sera pas le cas avant 2010». □

Nabil TAOUFIK



«La crise n'est pas finie»

Entretien avec Christian de Boissieu, professeur d'économie



Christian de Boissieu est professeur d'économie et président du conseil d'analyse économique auprès de François Fillon, Premier ministre français. Il prévoit un prolongement de la crise financière des subprimes. Toutefois, celle-ci n'aura pas d'effets sur l'économie mondiale. Durcir la réglementation bancaire pour qu'elle s'adapte mieux à la complexité du système financier, une autre leçon que tire De Boissieu de la situation actuelle.

- L'Economiste: Est-ce qu'on peut considérer que la crise financière est passée?

- Christian de Boissieu: Non, la crise n'est pas finie et ce pour trois raisons. D'abord, la baisse des logements qui a été à l'origine de la crise des subprimes va se poursuivre. La baisse sera comprise entre 5 et 10%. Cela pourrait atteindre aussi certains pays de l'Union européenne où le marché



Christian de Boissieu: «Les derniers événements ont démontré que les agences de notation n'étaient pas en mesure de détecter certains risques. Je pense qu'il faut durcir le code de bonne conduite les régissant» (Ph. Bz)

actuelle est aussi une crise de confiance entre les banques. Celles-ci sont de plus en plus réticentes à se prêter entre elles et veulent parer les risques éventuels. Un problème de confiance qui entraîne une crise de liquidité. Il faut faire preuve de plus de transparence afin de rétablir la confiance. Enfin, de nombreuses banques ont encore des pertes adossées aux subprimes à afficher. Il faut du temps pour que la crise soit correctement traduite sur les comptes. J'espère que le plus dur est derrière nous.

- Quel impact sur la croissance?

- Le ralentissement du taux de distribution des crédits (aux particuliers et aux entreprises) va certainement avoir des conséquences sur le taux de croissance. Mais, même aux Etats-Unis où la crise a éclaté, l'on ne risque pas d'assister à une récession. En tout cas, ce n'est pas une nouvelle crise 1929 qui se profile. L'intervention des banques centrales en injectant massivement des liquidités a beaucoup servi à amortir

l'effet de la crise. D'un autre côté, la croissance soutenue des grands pays émergents (Chine, Inde, Russie, etc.) va certainement compenser la baisse de régime éventuelle des pays occidentaux. Le taux de croissance pour 2008 doit se situer autour de 3,7 à 4% au lieu de 5% en 2007.

- Quels enseignements tirer de cette crise?

- D'abord, renforcer les normes Bâle. Il faut s'adapter aux nouvelles données. Il s'agit plutôt de mieux réglementer que d'ajouter de nouvelles lois. En ce qui concerne les agences de notation, les derniers événements ont démontré que celles-ci n'étaient pas en mesure de détecter certains risques. Je pense qu'il faut durcir le code de bonne conduite les régissant. Concernant les banques, la réflexion est menée au niveau du comité de Bâle pour définir s'il faut ou non ajouter aux ratios de solvabilité des ratios de liquidité. □

Propos recueillis par Nabil TAOUFIK

<< La crise n'est pas finie >> (suite)



6 / 20
118p_h_pin_nb
35 cm²

Pas
de

La crise financière vue par les décideurs

La crise financière vue par les décideurs. La SMAEX (Société marocaine des exportateurs marocains) organise aujourd'hui un séminaire d'étude sur la nouvelle réglementation bancaire et la crise financière internationale. Un large éventail de décideurs et professionnels marocains sera de la partie, notamment le ministre des Finances, Salah Eddine Mezouar, le gouverneur de Bank Al Maghrib, Abdelatif Jouahri, Mohamed Kettani, My Hafid Elalamy, le patron des patrons, et le PDG d'Attijarwafa Bank, Mohamed Kettani.

BÂLE 2 ET CRISE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

L'impact sur le Maroc suscite le débat

La nouvelle réglementation est une opportunité pour les entreprises

WADIE EL MOUDEN

La Société marocaine d'assurance et d'exportation (SMAEX) a fêté ses 20 ans comme il se doit. L'événement a eu lieu vendredi dernier à Casablanca. Au menu, tout un colloque consacré à une thématique d'actualité : nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact sur l'économie marocaine? Le débat réparti en deux sessions a été animé par des officiels et une pléiade d'experts et de banquiers marocains et étrangers. L'intervention inaugurale du ministre de l'économie et des finances a donné le ton à la rencontre. S'adressant à Mezzouar ouvre le débat en lançant quelques interrogations légitimes : la pro-cyclicité qui caractérise l'activité de la PME ne risque-t-elle pas de se traduire par une restriction ou un renchérissement du crédit ? Les règles de Bâle 2 ne risquent-elles pas de freiner l'innovation financière naturellement porteuse de risque ? Par conséquent, quel doit être le bon dosage entre régulation et inno-

Le nerf de la guerre se concentre au niveau de la qualité, la disponibilité et la fiabilité des données sur la clientèle, essentiellement les PME et les TPE."

novation? L'ambition de faire de Casablanca une place financière internationale ne pose pas le danger d'importation des risques pris par d'autres pays? Pour pouvoir atténuer le risque, le ministre insiste sur le maintien du choix de préservation des équilibres macro-économiques. Après un bref rappel des dispositions et les choix d'application des normes bâloises, présenté par le directeur de la Supervision auprès de Bank Al-Maghrib, notamment le futur passage de l'approche standard, vers l'approche avancée, c'était au tour de Mohamed El Kettami de dresser l'état d'avancement du chantier de Bâle 2 au niveau de la banque qu'il préside, Attijariwafa bank. « nous démarrons tous avec l'approche standard. Nous allons nous orienter vers l'approche avancée. On n'a pas une minute à perdre » affirme-t-il en précisant que le nerf de la guerre se concentre au niveau de la qualité, la disponibilité et la fiabilité des données sur la clientèle, essentiellement les PME et les TPE. « Il faut mettre en place un Memento qui explicite les exigences notamment

Bâle 2, enjeux des nouvelles exigences

pré-évisagé, sur la base d'un système de notation, où l'information de qualité devient fondamentale. Le système interne de notation des banques rappelle les modèles de solvabilité des assureurs crédit. La crise financière interpelle également du fait que l'approche de risque ne s'intègre pas dans la théorie dominante

et la pratique du marché. La crise bancaire interpelle aussi parce qu'il s'agit d'une crise de liquidité qui se traduit par un rationnement des prêts aux entreprises et une contraction des marchés de crédit. En effet, la crise actuelle oblige à relire un chapitre de l'histoire financière, celui de la dérégulation et de la sophistication



L'impact sur le Maroc suscite le débat

La préservation des équilibres macro-économiques doit être maintenue.

auprès des dirigeants de PME», souligne M. El Kettami. Pour sa part, le Président de la CGEM, My Haïd Elalamy estime que la nouvelle réglementation est une opportunité pour les entreprises, et particulièrement pour les PME. Elle incite le tissu productif à se renforcer, se restructurer, en facilitant la relation avec les banques. « Nous regardons l'avenir avec pragmatisme. Difficile de ne pas tenir compte de la configuration et de la situation actuelle des opérateurs », souligne le patron des patrons. Selon lui, l'application des nouvelles normes doit être accompagnée par un certain nombre de mesures visant la diffusion de

la culture de notation à travers des guides didactiques et l'organisation des séminaires de sensibilisation. H. Alamy appelle à la création d'un fonds de mise à niveau et d'accompagnement de cette nouvelle réglementation, sur cinq ans. L'intervention du modérateur de ce panel, qui n'est autre que le gouverneur de la banque centrale, Abdelatif Jouahri, estime qu'un fonds pareil requerra la contribution de tous, y compris les entreprises. « Je suis contre la socialisation des pertes et la privatisation des bénéfices » lance-t-il.

Le wali de Bank Al-Maghrib a rappelé par la même occasion les différents canaux et les mesures initiées pour clarifier la relation avec les banques : le réseau Rimane, système de notation des banques, crédit bureau....

Pour rappel, le colloque de la SMAEX a connu également la participation d'éminents experts : Jérôme Cazes, le directeur général de la COFACE; Bernard Laurens, représentant du FMI, Zouheir Choufi, le directeur du Trésor, Khalid Alioua, PDG du CIH, ainsi que Christian De Boissieu, le président du Conseil économique en France. C'est ce dernier qui a animé et modéré le deuxième panel consacré à la thématique de la crise financière internationale.

L'ECONOMISTE

4 / 64

3,4p_l_pin_qu

575 cm²

Pas de

Des avis partagés

Le Maroc et la crise des subprimes Des avis partagés

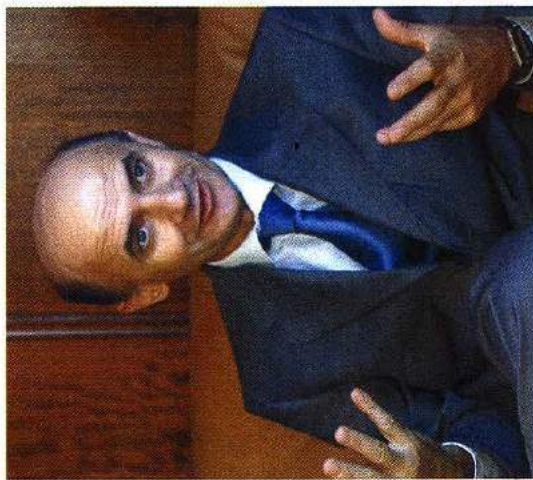
- Autant de points de vue que d'orateurs
- Mézouar défend la politique gouvernementale
- La CGEM réclame des bilans équilibrés

QUEL impact du nouveau contexte international sur notre économie? Le choix du thème de la Smaex, soumis à un panel d'économistes et d'opérateurs de choix pour fêter son 20e anniversaire, sous sa forme juridique actuelle, est limite évident. Tant il est vrai que depuis la crise des subprimes, partie des Etats-Unis en août dernier, jamais la question de la finance n'a été au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Mais dans ce genre de rencontre, aucune réponse unanime n'est envisageable. Encore moins de dire si oui ou non l'économie marocaine est éclaboussée par cette crise. Preuve. La PDG de Smaex, Nezha Lahrichi, ne s'est pas aventurée à se livrer à la corvée de la synthèse. D'autant plus qu'«aucune réponse ou presque n'a été donnée aux questions posées». Le seul consensus réaffirmé est celui fait autour de Bâle II. L'application de ce ratio à la lettre est «une condition sine qua non pour s'insérer à la finance mondiale, mais aussi pour permettre au Maroc de justifier son aspiration de plateforme financière sous-régionale», rappelle le gouverneur de Bank Al-Magrib. Le clin d'œil du Pr. Christian De Boissieu



Nezha Lahrichi, PDG de la Smaex et organisatrice de la rencontre : «il n'y a pas de consensus sur l'analyse et l'ampleur de la crise»
(Ph. Bizionati)



Zouheir Chorfi, directeur du Trésor : «les mesures budgétaires générées par les réformes sont en train de partir dans les subventions»
(Ph. Cherkacati)

ne sont pas les nôtres». Il estime que le gouvernement doit démontrer sa capacité à créer des conditions de croissance et à les accélérer. Le ministre exhorte tout le monde à «aller vers des réflexions qui sont beaucoup plus en cohérence avec les problématiques qui sont les nôtres». La mise en place de la titrisation, le marché des capitaux et un certain nombre de mécanismes, sur la table du gouvernement, procèdent de cette volonté.

Pour lui, le danger qui nous guette est ailleurs. Car, «un certain nombre de réflexions ou d'articles de presse, qui ne sont pas suffisamment étayés, risquent de créer des perturbations ou des excès sur le moral et le comportement des Marocains». Ce qui est important pour lui, c'est le moral des acteurs économiques, sociaux et des chefs d'entreprise. A entendre le président de la CGEM, difficile à dire que le moral du patronat est au beau fixe. Pour Moulay Hafid Elalamy, ministre «évolue certes à grands pas, mais encore beaucoup de difficultés à résoudre dont des bilans parfois optimistes».

Du reste, comme tout le monde, Elalamy dit «oui à Bâle II», mais demande des outils d'accompagnement, outils qui se trouvent dans le Livre blanc de la CGEM de l'année dernière. □

Bachir THIAM
◆◆◆

économique, financière, énergétique, alimentaire, écologique et immobilière). Ce qui lui fait dire que «certaines pressions extérieures peuvent bien mettre notre économie en danger». A l'avis du banquier, le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, oppose qu'«il ne faut pas se poser les faux problèmes, mais les bonnes questions». Car, pour Mezouar, «on n'est pas dans une situation de déséquilibre macro-économique». Par conséquent, «on ne peut faire de la politique de maintien des équilibres une politique posée aujourd'hui à notre économie, c'est celle de la croissance. «On ne peut pas continuer à réfléchir dans des schémas qui

Difficile à cerner

Pour sûr, la difficulté à cerner la problématique est dans le fait même que chaque intervenant y est allé de sa propre lecture. Par exemple, le patron du CIH, Khalid Alioua, se demande dans quelle mesure cette crise est structurelle ou conjoncturelle. Pour lui, la crise «est

Le terrible choc du pétrole

Le Maroc et la crise des subprimes

Le terrible choc du pétrole



• **Tout le bénéfice des réformes s'envole dans les subventions**

• **Il faut réformer sérieusement la compensation**

• **Subventionner pour payer la paix sociale**

A l'assurance du ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, s'oppose la prudence du directeur du Trésor, Zouhair Chorfi. Le constat de ce dernier est sans équivoque. Les marges budgétaires dégagées grâce aux réformes sont absorbées sous l'effet des chocs exogènes. Notamment la réallocation de ces marges aux charges de la compensation, qui atteindra 31 milliards de DH cette année, soit 4,7% du PIB. «Malgré ce choc, la situation macro-économique restera maîtrisée en 2008», rassure Chorfi, qui fonde tous ses espoirs sur la croissance du PIB non agricole de 6% chaque année depuis 2004. Il y a aussi l'apport du transfert des MRE et des recettes du tourisme, qui connaissent une amélioration continue, avec près de 120 milliards de DH en 2007.

Mais la situation dépeinte par le directeur du Trésor rend incontournables et urgentes les réformes des secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Les prévisions 2008 tablent sur 75 milliards de DH, soit plus de 11% du PIB pour la facture énergétique. Pour le secteur agricole, les espoirs sont portés par le tout nouveau Plan Vert.

Le SOS du directeur du Trésor porte sur la réforme du système de compensation et la mise en place de filets de protections sociales, ciblant mieux les populations vulnérables. Car, si rien n'est fait, prévient le directeur du Trésor, on pourra s'attendre au pire. Là-dessus, son ministre relativise. Pour Mezouar, le problème n'est pas le montant de la compensation, encore moins son pourcentage sur le PIB, mais son utilisation et son impact. Son argument se défend. «Si on n'avait pas ce système de compensation, qu'est-ce qui se serait passé, dans un contexte où les matières premières augmentent de même que les produits de base»? Personne ne sait.

Ce qui fait dire au ministre, «à la limite, la compensation n'est pas un coût, c'est un investissement pour un meilleur équilibre social». Il reconnaît que 30 milliards de DH de compensation, c'est beaucoup, mais s'interroge sur le contre-coup de cette situation. D'autant

plus que la problématique de répartition des revenus de la richesse est réelle. Le débat au sein du gouvernement, c'est de savoir comment mieux affecter ces ressources. La problématique est donc structurelle et, par conséquent, Mezouar appelle à réfléchir à des solutions pour des schémas alternatifs. Parmi l'une des pistes privilégiées, le système brésilien de bourses allouées aux populations les plus

démunies. Mais «nous allons mettre en place un système adapté à nos réalités». Il n'empêche que des équipes du ministère des Finances seront dépêchées dans les pays où sont appliqués ces systèmes de subvention. En attendant, Mezouar rassure: «Nous avons aujourd'hui la possibilité de faire face à la situation sans toucher à l'investissement». Jusqu'à quand?

Le creusement du déficit commercial

a atteint 250 milliards de DH en 2007 et le déficit budgétaire, hors compensation, est de 2,8% du PIB. De plus, à fin mars 2008, avec l'impact des importations des céréales, la facture énergétique a contribué à hauteur de 75,3% à la dégradation de la balance commerciale. □

Bachir THIAM



Les PME au centre des préoccupations

Le Maroc et la crise des subprimes

Les PME au centre des préoccupations



• **Bâle II: avantage ou inconvénient?**

• **Mezouar appelle la Smaex à changer de palier**

BÂLE II en question. Pourquoi le choix de ce ratio et quelle conséquence sur la PME marocaine? C'est l'un des sujets qui a caractérisé les débats du colloque organisé par la Smaex (voir pages 4 et 5). Pour son PDG, Nezha Lahrichi, la nouvelle réglementation bancaire interpelle: «Parce que l'octroi de crédit aux

entreprises va dépendre désormais du risque représenté par le prêt envisagé, sur la base du nouveau système de notation». En ce sens, dira Nezha Lahrichi, l'analyse du risque, son identification, son évaluation et sa gestion mobilisent tous les acteurs de la finance. Il n'en fallait pas plus pour piquer le ministre de l'Economie et des

Finances. En réponse aux interrogations de la Smaex, Salaheddine Mezouar a suggéré à cette institution de changer de palier et de se fixer de nouveaux objectifs, «de façon à suivre l'évolution de l'économie marocaine». Autrement dit, la Smaex doit opérer sa mutation pour devenir un outil d'accompagnement stratégique de la politique d'exportation.

Les préoccupations du ministre par rapport à toutes les questions relatives aux implications de la crise des subprimes au Maroc sont justifiées. D'autant plus que les PME constituent l'essentiel du tissu productif de notre économie, plus de 95%. «Les PME constituent le lieu par excellence où s'expriment avec force les retournements de conjoncture». Partant, Mezouar se pose plusieurs questions:

La complexité qui caractérise les PME ne risque-elle pas de se traduire par une restriction du crédit ou son renchérissement?

Bâle II: Interrogations

De manière générale, Bâle II ne risque-t-il pas de freiner l'innovation financière, qui par nature est porteuse de risque? Ces interrogations interviennent au moment où tous les espoirs du gouvernement sont portés sur l'approfondissement du marché de capitaux et la création d'instruments de financement innovants pour accompagner la croissance. C'est à ce niveau que les turbulences financières actuelles rappellent que «la maîtrise des schémas de risque est fondamentale pour la solidité financière». Quel doit être alors le bon dosage entre régulation et innovation?

Deux thèses s'opposent. Pour la première, Bâle II désavantage les PME par rapport aux grandes entreprises, «du fait de leur probabilité de défaut plus grande». Pour la seconde, ce ratio a été conçu pour ne pas pénaliser les PME, «parce qu'il y a un effet portefeuille». C'est-à-dire que les risques sont diversifiés et mutualisés. Entre ces deux écoles, la patronne de la Smaex se dit inquiète. «Le débat est plus prononcé lorsqu'il s'agit d'entreprises exportatrices, qui ont des clients aux quatre coins du monde et dont la solvabilité est plus difficile à cerner».

En tout cas, la transposition de Bâle II traduit les efforts des pouvoirs publics visant à aligner le secteur financier sur les meilleurs standards internationaux.

Reste à mettre en place les outils d'accompagnement pour tirer profit des multiples avantages qu'offre cette nouvelle réglementation bancaire. □

My Ahmed BELGHITI

FMI à côté de la plaque**• FMI à côté de la plaque**

Le représentant du Fonds monétaire international au colloque organisé par la Smaex le 9 mai à Casablanca ne semblait pas préoccupé par l'urgence de l'heure. Benard J. Laurens a consacré l'essentiel de son intervention à dérouler la plaque commerciale de son institution. Il n'en fallait pas plus pour décourager l'assistance, que le Pr. De Boissieu avait réussi jusque-là à intéresser aux échanges, un vendredi de surcroît en fin de journée à Casablanca!



1 / 20
118p_L_1dc_nb
50 cm²

Pas
de

Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes

Société marocaine d'assurance à l'exportation **Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes**

La Société marocaine d'assurance à l'exportation a fêté ses vingt ans aux tons de la nouvelle réglementation bancaire et de la crise financière internationale. Vendredi 9 mai, un colloque a été organisé à cette occasion mettant en avant une problématique qui revêt toute son importance au vu des aspects qu'elle évoque. ■ **Suite page 9**



9 / 20
 1,2p_l_pin_qu
 667 cm²

Pas de

Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes (suite)

Société marocaine d'assurance à l'exportation

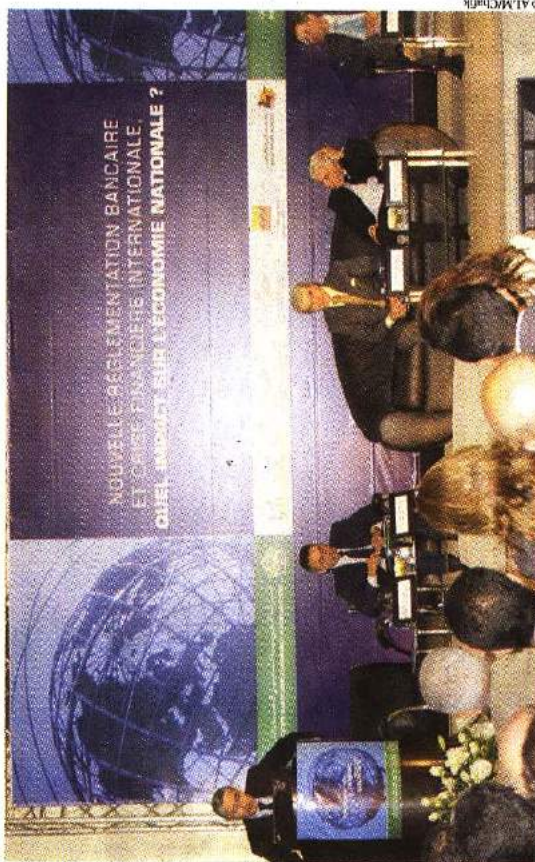
Colloque sur la réglementation bancaire et la crise des subprimes

Un colloque a été organisé par la SMAEX à l'occasion de son 20ème anniversaire. L'objectif étant d'aborder le thème important de la «Nouvelle réglementation bancaire et crise financière : quel impact sur l'économie marocaine?»

La Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) a fêté ses vingt ans aux tons de la nouvelle réglementation bancaire et de la crise financière internationale. Vendredi 9 mai, un colloque a été organisé à cette occasion mettant en avant une problématique qui revêt toute son importance au vu des aspects qu'elle évoque. Par ailleurs, et se prononçant à l'ouverture de ce colloque, Salâheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, a souligné que «le thème de ce colloque interpelle à plus d'un titre », indiquant que «les crises financières sont portées d'enseignements, de remise en cause et de sans qualificatifs. En plus les fragilités qui elles ne les provoquent».

Dans ce contexte, M. Mezouar a estimé que le rôle des autorités a été considérable dans la mobilisation suite à la survenue de la crise des subprimes. «Si le pire a pu être évité c'est bien parce que le diagnostic a pu être rapidement établi », a-t-il indiqué. Le ministre de l'Economie et des

Finances a également abordé la question cruciale de savoir «qui allons-nous léguer aux générations futures?», en mettant en avant la nécessité de faire un choix entre celui de léguer une situation de richesse aux générations futures, ou celle de pauvreté. D'autre part, Salâheddine Mezouar a passé en revue certains préoccupations majeures, notamment liées au financement de la PME et aux implications de Bâle II sur ces petites et moyennes entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu productif et qui sont le lieu par excellence où les retournements de conjoncture s'expriment avec force. Pour la seconde intervention, Nezha Lalraïchi, directrice générale de la SMAEX, a mis l'accent sur le système marocain, en soulignant que «le métier de la SMAEX est au cœur de l'économie bancaire et de l'économie de l'assurance». Le facteur de risque a été, ainsi, la pierre angulaire de l'intervention de Mirre Lahraïchi qui a indiqué que «la nouvelle réglementation bancaire nous interpelle parce que l'octroi de crédit aux entreprises



• Le colloque a mis en avant une problématique qui revêt toute son importance au vu des aspects qu'elle évoque, à travers des méthodes statistiques supposées être éprouvées. Le défi que pose la gestion du risque est bien plus exigeant que la complexité mathématique des modèles censés le gérer», a affirmé Mirre Lahraïchi. Pour sa part, Abdellatif Jouahri, gouverneur de la banque centrale, a estimé que la crise fait évoluer les systèmes de régulation, mettant l'accent sur l'importance de la mise en place de règles prudentielles en vue de garantir au Maroc une meilleure place sur la scène financière internationale. M. Jouahri a également appelé à davantage de transparence financière et a mis l'accent sur la bonne gouvernance pour prévenir les crises et leur apporter les réponses appropriées. D'autres interventions non moins importantes ont également figuré au programme de ce colloque, notamment celles de Mohamed El Keitani, président-directeur général d'Atjarwafa bank, My Hafid Elalamy, président de la CGEM et Abderrahim Bouazza, directeur de la Supervision à Bank

• Meriem Allam
 mailam@aujourd'hui.ma

Bâle 2 et crise financière internationale**Colloque****Bâle 2 et crise financière internationale**

La Société marocaine d'assurance et d'exportation (SMAEX) a fêté ses 20 ans comme il se doit. L'évènement a eu lieu vendredi dernier à Casablanca. Au menu, tout un colloque consacré à une thématique d'actualité : nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact sur l'économie marocaine ? Le débat réparti en deux sessions a été animé par des officiels et une pléiade d'experts et de banquiers marocains et étrangers. L'intervention inaugurale du ministre de l'Economie et des Finances a donné le ton à la rencontre. Salahedine Mezouar ouvre le débat en lançant quelques interrogations légitimes : la procyclicité qui caractérise l'activité de la PME ne risque-t-elle pas de se traduire par une restriction ou un renchérissement du crédit ? Les règles de Bâle 2 ne risquent-elles pas de freiner l'innovation financière naturellement porteuse de risque ? Par conséquent, quel doit être le bon dosage entre régulation et innovation ? L'ambition de faire de Casablanca une place financière internationale ne pose pas le danger d'importation des risques pris par d'autres pays ? Pour pouvoir atténuer le risque, le ministre insiste sur le maintien du choix de préservation des équilibres macro-économiques. Après un bref rappel des dispositions et les choix d'application des normes bâloises, présenté par le directeur de la Supervision auprès de Bank Al-Maghrib, notamment le futur passage de l'approche standard vers l'approche avancée, c'était au tour de Mohamed El Kettani de dresser l'état d'avancement du chantier de Bâle 2 au niveau de la banque qu'il préside, Attijariwafa bank. «Nous démarrons tous avec l'approche standard. Nous allons nous orienter vers l'approche avancée. On n'a pas une minute à perdre», affirme-t-il en précisant que le nerf de la guerre se concentre au niveau de la qualité, la disponibilité et la fiabilité des données sur la clientèle, essentiellement les PME et les TPE.

LE MATIN

Le 12/05/2008

LE MATIN

28 / 40
ppag____pin_qu
928 cm²

Pas de

Bâle 2 : Craintes et opportunités



Bâle 2 : craintes et opportunités

COLLOQUE. Pour fêter son 20e anniversaire, la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) a fait son propre choix. Elle a invité ses partenaires à deux prestigieuses tables rondes consacrées à l'impact de la nouvelle réglementation bancaire et de la crise financière internationale sur l'économie marocaine.

Le lien entre la crise mondiale et les exigences de Bâle 2 est fait dans la mesure où le montant minimal des fonds propres que les banques doivent justifier lorsqu'elles accordent un crédit sera adapté aux trois profils des risques. D'abord le risque du crédit lié à la solvabilité de chaque client. Puis, le risque de marché lié aux taux, à la liquidité et aux opérations de change. Ensuite le risque opérationnel lié au process (fraude ou détournement). Contrairement à Bâle 1 où il y avait un système de couverture forfaitaire en matière de dotations de fonds propres, Bâle 2 distingue les grandes des moyennes et des petites entreprises. Deux thèses se confrontent quant à l'impact de cette nouvelle réglementation. Certains estiment que les PME, ayant une probabilité de défaut plus grande, vont être désavantagées par rapport aux grandes entreprises. D'autres pensent que Bâle 2 a été conçu pour ne pas pénaliser les PME tant qu'il existe un effet de portefeuille : les risques sont diversifiés et mutualisés. «Le débat est encore prononcé lorsqu'il s'agit d'entreprises exportatrices qui ont des clients aux quatre coins du monde dont la solvabilité est encore plus difficile

à cerner», ajoute Nezha Lahrichi, PDG de la SMAEX. En effet, en tant qu'assureur des crédits à l'export, cette société anonyme se trouve au carrefour des métiers de la banque et de l'assurance. La nouvelle réglementation l'interpelle parce que l'octroi du crédit aux entreprises dépendra du niveau de risque des entreprises au moment où elles envisagent de recourir au prêt bancaire, sur la base d'un système de notation standard. Le système interne de notation des banques rappelle ainsi les modèles de solvabilité des assureurs-crédit. «Le nerf de la guerre, c'est la disponibilité, la qualité et la fiabilité des données. La décision du crédit se fera en fonction des paramètres du risque», affirme Mohamed El Kettani, PDG d'Attijariwafa bank. Les choix opérés par le Maroc dans le cadre de la mise en conformité à l'approche standard de Bâle 2 exigent aux banques de disposer d'un volume de fonds propres supérieur ou égal à 8% de l'ensemble des risques. Pour une banque comme Attijariwafa bank, une allocation forfaitaire à hauteur de 15% de son chiffre d'affaires (Produit net bancaire) est allouée exclusivement aux fonds propres. A priori, cette mesure serait de nature à amputer la capacité du système bancaire.

La croissance des banques sera-t-elle biaisée par l'obligation de renforcement des fonds propres des banques ? Sachant que l'esprit de Bâle fait que le niveau exigé de capitaux propres baisse dès qu'une banque avance au-delà de l'approche standard, avec tout ce que cela implique en ingénierie statistique et mathématique. En tout cas, tout dépendra de la qualité et de la transparence du système. La bonne gouvernance est essentielle aussi bien au niveau des banques que du côté des entreprises. La mise en place des mesures et des mécanismes d'accompagnement est essentielle. «Il faut faire vite un ménage qui explicite les exigences, notamment auprès des chefs d'entreprises, de façon à ce qu'on ne pénalise par le recours de la PME et de la TPE au crédit», souligne Mohamed El Kettani.

Le « oui mais... » des patrons

Pour sa part, la CGEM aborde les conséquences de cette nouvelle réglementation avec «pragmatisme». Selon son président My Hafid Alamy, Bâle 2 est une opportunité pour les entreprises, notamment les PME : «Plus le rating est meilleur, mieux la note sera bonne, plus le taux du crédit sera avantageux».

Les entreprises seront incitées à se renforcer et à se restructurer. La relation avec la banque sera plus objective que par le passé.

Le président de la CGEM se montre par ailleurs sceptique en se demandant si Bâle 2 ne présente pas un risque pour la PME. Le Patronat estime qu'il serait difficile de ne pas tenir compte de la configuration actuelle de l'économie et de la situation des opérateurs. «L'économie marocaine souffre de plusieurs tares. L'informel en est une. L'économie a encore ses difficultés. Les bilans comptables sont parfois optimisés, parfois déséquilibrés», explique My Hafid Alamy.

Ce dernier plaide pour des mesures d'accompagnement en faveur des PME et des TPE, notamment pour diffuser à grande échelle la nouvelle culture de notation, et ce, à travers des guides didactiques, un service de conseil et d'ingénierie, et last but not least.

La CGEM appelle à la création d'un Fonds qui devra accompagner les PME durant les cinq premières années suivant la mise en place de la nouvelle réglementation.

Prenant la parole, le modérateur du premier panel de la SMAEX, qui n'est autre que le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri, s'est montré rassurant quant aux

QUEL IMPACT SUR LE MAROC ?



«Il est certes difficile de prédire l'avenir, mais nous pouvons, et nous devons, penser aux forces qui le façonnent. Un des enseignements des turbulences que connaît le monde de la finance est qu'il n'est pas possible de réduire la complexité à travers des méthodes statistiques supposées être éprouvées. Au Maroc, nous n'avons pas encore ce niveau de sophistication et nous n'avons pas de constructions complexes de produits dérivés qui favorisent la spéculation. L'ouverture aux mouvements de capitaux internationaux reste maîtrisée et nous rend moins vulnérables aux turbulences extérieures. Mais ce qu'on observe, c'est que les solutions de sortie de crise, qu'il s'agisse du sauvetage des banques américaines et britanniques ou des liquidités apportées par les banques centrales aux institutions en manque de ressources ou encore du plan de relance budgétaire de l'administration Bush, montrent que l'intervention de la puissance publique reste l'élément clé du rétablissement de la confiance. La question qui demeure récurrente est celle d'un meilleur équilibre Etat-marché. Au Maroc, cet équilibre existe. La banque centrale joue pleinement son rôle de régulateur, parfois à la demande des banques elles-mêmes. Son action illustre que le mieux d'Etat est possible et que le marché et l'Etat peuvent grandir ensemble. Préservons ce compromis pour une plus grande efficacité de notre économie.»

*Extraits du discours de Nezha Lahrichi, PDG de la SMAEX

chances de succès du dispositif de Bâle 2 : «l'ère des deux bilans, comptable et bancaire, est finie. L'état d'esprit est en train de changer».

Tout en rappelant une série d'actions menées par la banque centrale dans le sens de la clarification de la relation entre les banques et les PME, le gouverneur de la banque centrale annonce le démarrage opérationnel du crédit bureau pour janvier 2009. Les données de ce bureau seront mutuellement disponibles.

Quant au fonds d'accompagnement de la PME dont la création a été sollicitée par la CGEM, le point de vue du wali est clair et net. «Nous pouvons y arriver, mais il faut que vous y participiez. Je suis contre la socialisation des pertes et la privatisation des bénéfices», dit Abdellatif Jouahri. ♦

Wadie El Mouden

العلم

5 / 16
116p_l_pg5_nb
95 cm²

Pas
de

Conférence autour de l'introduction aux marchés des pays membres dans la convention d'Agadir

ندوة حول ولوج أسواق البلدان الأعضاء في اتفاقية أكادير

وتونس ومصر والأردن ومصر.
كما ستتاح للمشاركين الفرصة لمعالجة بعض الاختلالات التي
برزت خلال تطبيق الاتفاقية خاصة في قطاعات النسيج والفلاحة
والسيارات كما ستتم مناقشة عدم التوازن في موازين الأداء مع
الدول الموقعة ووسائل معالجته.

● تنظم الجمعية المغربية للمصدرين يوم 27 ماي الجاري
بالدار البيضاء ندوة حول ولوج أسواق البلدان
الأعضاء باتفاقية أكادير.
ويهدف هذا اللقاء حسب المنظمين إلى إعطاء المصدرين
المغاربة قراءة جيدة لاتفاقية التبادل الحر المبرمة بين المغرب

الحركة

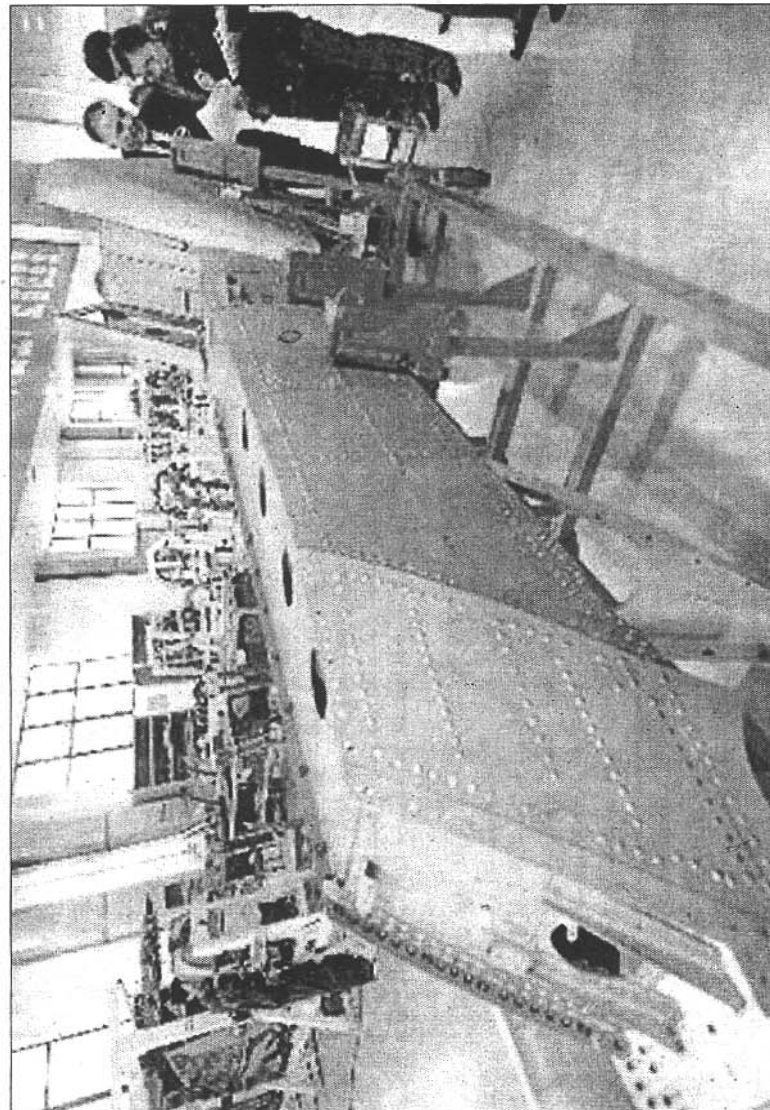
4 / 12
1,6p_l_pin_nb
378 cm²

Pas de

ion d'une conférence autour de l'introduction aux marchés des pays membres dans la convention d'Agadir le 27 mai à Ca

تتظم الجمعية المغربية للمصدرين (اسميكس) يوم 27 ماي الجاري بالدار البيضاء ندوة حول ولوج أسواق البلدان الأعضاء بالاتفاقية العربية-الموسمية للتبادل الحر (اتفاقية أكادير) وذكر السيد عبد اللطيف بلعدي رئيس الجمعية المغربية للمصدرين، في لقاء إعلامي أول أمس بالبيضاء أن هذه الندوة، المنظمة بالتعاون مع المركز الإسلامي لتنمية التجارة والمركز المغربي لإعاش الصادرات والوكالة الوطنية لإعاش المقاولات الصغيرة والمتوسطة، تهدف إلى إعطاء المصدرين المغاربة قراءة جيدة لاتفاقية التبادل الحر المبرمة بين المغرب وتونس ومصر والأردن ومصر وأضاف أن مثل هذه اللقاءات تمكن المصدرين من الاستغلال الأمثل للفرص التي تتبناها هذه الاتفاقية التي دخلت حيز التنفيذ في يوليوز 2007 داعيا المتخصصين الاقتصاديين إلى المشاركة بكثافة في الندوة، بالإضافة إلى أيام دراسية بمدينة القيظرة.

● الدار البيضاء - حسيبة حكيم العلوي



وأوضح أن المشاركين ستتاح لهم فرصة لمعالجة بعض الاختلالات التي برزت خلال تطبيق الاتفاقية والتي تهم على الخصوص قطاعات النسيج والفلاحة والسيارات، كما سيتم مناقشة عدم التوازن في موازين الأداء مع الدول الموقعة ووسائل معالجته.

ومن جهته، ذكر السيد علال الراشدي المدير العام للمركز الإسلامي لتنمية التجارة أن الندوة ستتم من عرض تقديم عام لاتفاقية وخاصة قواعد الأصل وستتم خلالها أيضا التطرق إلى التبادل التجاري للمغرب مع هذه الدول وكذا عمليات المواكبة لولوج أسواق الدول الأعضاء بالاتفاقية وستندرس الندوة أيضا محور فرص الأعمال والإجراءات التنظيمية المقررة وكذا إشكالية المعيارية وحماية الملكية الفكرية.

ومن جانبته، أكد المدير العام للمركز المغربي لإعاش الصادرات السيد علي الطوي على أهمية التحسيس بالفرص المتاحة من طرف اتفاقيات التبادل الحر الموقعة مع هذه الدول العربية وتركيا والولايات المتحدة الأمريكية. ويؤكد على أهمية العمل لاستكشاف المجالات التكاملية بين الدول الموقعة على هذا الاتفاق.



31 / 40
ppag___pin_qu
768 cm²

Opinion croisées

Les crises financières sont "porteuses d'enseignements"

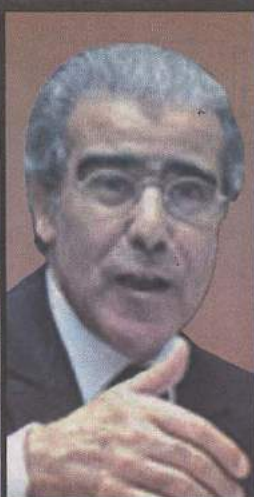
Opinions croisées



Nezha Lahrichi



Salaheddine Mezouar



Abdellatif Jouahri



My Hafid Elalamy



Mohamed El Kettani

Les crises financières "sont porteuses d'enseignements, de remise en cause et de saut qualitatif", a affirmé, vendredi 9 mai à Casablanca, le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar. S'exprimant à l'ouverture d'un colloque organisé par la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) à l'occasion de son 20ème anniversaire sur le thème "Nouvelle réglementation bancaire et crise financière: Quel impact sur l'économie marocaine", M. Mezouar a expliqué que l'un des enseignements majeurs à tirer des crises financières est qu'elles "relèvent plus les fragilités qu'elles ne les provoquent". Et de poursuivre que la leçon à tirer de la crise des subprimes est que "si le pire a pu être évité c'est bien parce que le diagnostic a pu être rapidement établi et ce, grâce à la vigilance des différentes autorités".

Turbulences financières

Les récentes turbulences financières internationales rappellent que la juste évaluation des risques est "fondamentale pour la solidarité financière", que toute erreur d'appréciation "peut-être fatale même pour les plus grandes économies mondiales" et que l'ouverture "n'apporte pas de gains en termes d'efficacité allouationnelle mais comporte également des dangers dont celui d'importer les risques pris par d'autres pays", a-

il souligné. Après avoir noté que la transposition de Bâle II (Accord sur la convergence internationale de la mesure et des normes et de fonds propres) traduit les efforts des pouvoirs publics visant à aligner le secteur bancaire national sur les meilleurs standards internationaux, le ministre a fait part de certaines préoccupations ayant trait, en particulier, au financement de la PME et aux implications de Bâle II sur ces petites et moyennes entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu productif et qui sont le lieu par excellence où les retournements de conjoncture s'expriment avec force. De son côté, Nezha Lahrichi, présidente directrice générale de la SMAEX, a indiqué que le thème de cette rencontre est d'une actualité "brûlante", estimant que la nouvelle réglementation bancaire interpelle les différents intervenants car il s'agit d'une crise de liquidités qui se traduit par un rationnement des prêts aux entreprises et une contraction des marchés de crédits. Elle a ajouté que cette crise "nous oblige à relire un chapitre de l'histoire financière, celui de la dérégulation et de la sophistication", notant que les effets de la crise financière à plus long terme ne peuvent être que positifs, en ce sens que "les Hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ne voient la nécessité que dans la crise".

Les travaux de ce colloque, animé par un riche panel d'intervenants, se déclinent en deux sessions. La première porte sur "le dispositif de Bâle II et la gestion ciblée des risques : contenu, enjeux et défis pour les entreprises" alors que la seconde est axée sur "Bâle II et la crise financière internationale : Quelle lecture?". Intervenant lors de la première session, le gouverneur de Bank Al Maghrib, Abdellatif Jouahri, a estimé que la crise fait évoluer les systèmes de régulation, mettant l'accent sur l'importance de la mise en place de règles prudentielles en vue de garantir au Maroc une meilleure place sur la scène financière internationale. Après avoir rappelé les résultats de la campagne de sensibilisation menée par la Banque centrale auprès de 2.000 entreprises dans les différentes régions du Royaume, M. Jouahri a appelé à davantage de transparence financière et mis l'accent sur la bonne gouvernance pour prévenir les crises et leur apporter les "réponses appropriées". Pour sa part, le président directeur général d'Attijariwafa Bank, Mohamed El Kettani, a estimé que la mise en oeuvre du nouveau dispositif des fonds propres réglementaires constitue un "véritable challenge" pour les institutions bancaires, compte tenu du degré de sophistication de la réforme Bâle II, de l'importance qu'oc-

cupe la gestion des risques au sein des banques et du caractère transversal de la réforme sur l'ensemble des processus bancaires. Quant au président de la CGEM, My Hafid Elalamy, il a abordé le comportement des entreprises face au nouvel environnement réglementaire, estimant que la nouvelle réglementation bancaire constitue une "opportunité" et une "incitation" pour les entreprises marocaines, notamment les PME, à se renforcer, se structurer et à améliorer leurs performances, leur rentabilité et leur pérennité.

Consolider la stabilité

Pour le Directeur de la Supervision à Bank Al Maghrib (BAM), Abderrahim Bouazza, les banques en tant que gestionnaires des dépôts, sont dépositaires de la confiance du public et doivent disposer en permanence de fonds propres suffisants pour faire face aux pertes générées par leurs activités. Le dispositif Bâle II a pour objectif de consolider une stabilité à travers des exigences en fonds propres qui prennent en compte la qualité du portefeuille de crédits avec une sensibilité plus grande aux risques ainsi que le risque opérationnel. La Banque centrale a fait le choix de structurer son dialogue avec les banques dans le

cadre du processus de surveillance prudentielle, a-t-il indiqué, soulignant que la publication d'informations financières fiables permet au marché d'évaluer les risques inhérents à l'activité bancaire. De son côté, Bernard J. Laurens, représentant du Fonds monétaire international (FMI) a imputé la crise financière à la fragilité du système financier international notamment l'incapacité "collective" à apprécier les risques pris par les institutions financières et les implications sur l'économie mondiale d'une réduction "désordonnée" de ces risques. Il a estimé qu'en dépit d'interventions massives par les banques centrales, les marchés financiers n'ont pas retrouvé un fonctionnement normal, soulignant la nécessité de renforcer les bilans des institutions financières. Il a également plaidé pour une action rapide des superviseurs pour traiter les crises et renforcer la gestion des risques afin de "rassurer" le marché. Ce colloque vise à identifier les pistes pour répondre à la question centrale : quelles leçons pour le Maroc et quelles perspectives pour son positionnement dans une globalisation financière appelée à fortement maîtrisée ? A travers ce débat la SMAEX entend participer aux actions visant à accompagner le développement des entreprises marocaines dans un contexte de globalisation accélérée.

Les uns planchent sur la crise financière, les autres sur ... un remaniement ministériel !

Les uns planchent sur la crise financière, les autres sur... Un remaniement ministériel !

Et c'est reparti pour un petit tour ! Le gouvernement de Abbas El Fassi aura tenu un peu plus de 7 mois avant que ne commencent à courir les rumeurs, plus extravagantes les unes que les autres sur un prétendu « imminent remaniement ministériel ». Le plus loufoque des scénarii voulait, à l'heure même où nous écrivions ces lignes que le Souverain ait déjà nommé un nouveau Premier ministre qui ne serait autre que Fouad Ali Al Himma ! Verrait-on, quand on a bien suivi la politique du pays ces 7 dernières années, le Roi Mohammed VI dégommer un Premier ministre partisan qu'il a lui-même tenu à nommer sur la base des résultats électoraux, sept mois à peine après son entrée à la primature et dans la conjoncture actuelle (de flambée des prix et crispation sociale), pour le remplacer par son ex-compagnon d'études, Fouad Ali Al Himma ? L'ex-ministre de l'Intérieur et actuel député étant déjà décrié par les grands partis politiques pour avoir créé un groupe parlementaire qui rassemble petits partis et sans étiquette politique et une association (Mouvement pour tous les démocrates) qui réunit d'importants hommes d'affaires et ministres...

Mais les pseudo-remaniements ministériels sont des sujets très prisés dans les salons, les cafés, les bars et les administrations. Alors, il suffit que la rumeur soit lancée pour qu'elle enflamme jusqu'à atteindre des proportions – et des tribunes – insoupçonnables. Même les media les plus sérieux s'y laissent prendre.

Aujourd'hui, donc, nous y re-voilà ! Remaniement ministériel par ci, remaniement ministériel par là. Le Maroc subit de plein fouet la folle envolée des prix du pétrole (plus de 120 dollars le baril !) et des prix des matières premières (blé, huile, sucre...). Mais la croisière s'amuse...

Pourtant, lorsqu'on apprend, de la bouche des responsables les plus au fait des réalités économiques et financières du pays, dans quelle tourmente nous plonge la crise internationale actuelle et ce qui pourrait encore nous attendre, les bouffonneries liées aux soi-disant proches remaniements ministériels passent vraiment au second plan !

Cette semaine a été justement l'occasion d'entendre ces responsables, lors du très intéressant colloque organisé par la SMAEX (société marocaine d'assurance à l'exportation) à l'occasion de son 20ème anniversaire, dont le thème était : « Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact sur l'économie marocaine ? ». Que disent ces responsables ?

Zouhair Chorfi, Directeur du Trésor et des Finances extérieures, a été clair. Si le prix du baril reste à 120 dollars, le compte courant sera négatif l'année prochaine. « Nous avons gagné 5 points de PIB en 3 ans grâce à la pression fiscale », a-t-il dit. Mais « nous avons aussi connu une dégradation de 10 points de PIB en une seule année, juste liée à la facture pétrolière ». Puis il a ajouté ce constat, glaçant l'assistance : « avec les prix actuels du pétrole, on est dans la même configuration qu'avec les prix des années 80 qui nous avaient conduits au programme d'ajustement structurel (NDLR : le fameux PAS imposé par les institutions financières internationales en 1984, le Maroc étant alors en cessation de paiement) ». Pour la première fois, a-t-il conclu, « les charges de la compensation dépassent celles de l'investissement ».

Il faut dire que la Caisse de compensation, destinée à subventionner les produits de première nécessité, ne cesse de voir sa facture s'alourdir, l'Etat prenant aussi en charge l'augmentation du prix du pétrole.

Même si le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar qui présidait ce colloque, a insisté sur l'importance de préserver le moral des acteurs (chefs d'entreprises, acteurs sociaux, population...), il n'en a pas moins expliqué à son tour que « la problématique de la flambée des matières premières est structurelle et non conjoncturelle » et qu'y faire face, en revoyant le système de compensation n'est pas simple. « Nous y travaillons. Nous pouvons faire face... Sans toucher à l'investissement. Mais nous devons travailler à des solutions structurelles et nous devons établir un système adapté à nos réalités ».

Alors, s'inquiéter ou ne pas s'inquiéter ? C'est selon... Le Président du CIH (crédit immobilier et hôtelier), Khalid Alioua, a joliment schématisé la réponse en racontant l'anecdote du Président Poutine qui, au sortir d'une réunion avec le Président Bush aux Etats-Unis, s'est vu prié de dire son appréciation de la situation en un mot. Il répondit : « good ! ». Resté sur sa faim, son interlocuteur lui demanda alors de donner son sentiment en deux mots. La réponse de Poutine fût : « not good ! » ■

*Good or
not good !*

Bahia Amrani

Peut - on oser l'innovation ?

Règles prudentielles

Peut-on oser l'innovation ?

Le débat sur les règles prudentielles financières a une partie technique assez rébarbative, il est vrai, mais une partie fort intéressante, plus générale. Doit-on serrer les boulons de la réglementation et étouffer l'innovation ?



Pour ses vingt ans, la Société marocaine d'assurance et d'exportation (SMAEX) a organisé un événement à la hauteur de ses ambitions. Nezha Lahrichi, voulait communiquer, elle l'a fait de manière efficace et ciblée. Le colloque qu'elle a organisé a réuni la crème de la décision économique au Maroc, avec Abdellatif Jouahri, le Wali de Bank Al Maghrib, le ministre des finances, Salaheddine Mezouar, le président de la CGEM, les PDG des banques et les directeurs de certains de ses départements, des analystes ainsi que des opérateurs économiques. Le débat en valait la peine, Nezha Lahrichi l'a

d'ailleurs bien expliqué, puisque la crise financière que vit le monde aujourd'hui oblige à une grande vigilance. D'où la question centrale du colloque, les règles prudentielles à appliquer au système financier marocain.

Le sujet n'est pas choisi au hasard car comme l'a précisé Nezha Lahrichi, il est d'une « actua-

lité brûlante ». En effet, selon la nouvelle réglementation l'octroi du crédit va dépendre du risque représenté par le prêt envisagé, sur la base d'un système de notation, où l'information de qualité devient fondamentale. Le système interne de notation des banques rappelle les modèles de solvabilité des assureurs crédit. De manière générale, tous les intervenants étaient d'accord sur l'adoption des règles de Bâle II. Mohamed Kettani et Khalid Alioua, respectivement présidents d'Attijariwafa bank et du CIH ont d'ailleurs présenté les avancées réalisées par leurs institutions dans ce domaine. Toutefois, une préoccupation a retenu l'attention. Bâle II introduit une séparation des risques avec l'attribution d'un coefficient de pondération aux uns et aux autres. Ainsi, il y aura le risque grandes entreprises et le risque petites et moyennes entreprises. Ces dernières ayant bien entendu un coefficient plus important, puisque plus risquées. Si pour Abdellatif Jouahri, l'application des normes de Bâle II n'est plus objet de débat, il s'est voulu néan-

moins rassurant quant à leurs effets sur les PME/PMI.

Salaheddine Mezouar a dans son intervention posé de grandes questions qui dépassent le cadre restreint de Bâle II. Il a surtout posé une grande question : devons-nous laisser à nos enfants une situation assainie et des équilibres avérés ou laisser de la place au courage et travailler sur le déséquilibre. Car pour le ministre, le déséquilibre n'est pas une pathologie, c'est une situation qui pousse au travail, à la recherche de solutions innovantes. Bref, le déséquilibre est source de dynamisme. Sans le dire clairement, le ministre tend vers cette gestion du déséquilibre qui a l'avantage de faire bouger les choses. Contre l'ennui de l'équilibre, S. Mezouar adopterait la verve du déséquilibre. C'est pourquoi, adoptant sa conception au thème du colloque, le ministre s'est interrogé sur le fait que la procyclicité caractérisant l'activité de la PME risque de se traduire par une restriction ou un renchérissement

Recom

En 1988, le Comité de Bâle, composé des gouverneurs des banques centrales de 13 pays de l'OCDE publie les premiers « Accords de Bâle », ensemble de recommandations dont le pivot est la mise en place d'un ratio minimal de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés, le ratio Cooke. Ainsi sont définies les notions de « fonds propres réglementaires » et « ensemble des engagements de crédit ». Ces deux notions étant rigoureusement précisées par rapport à un système comptable (comptes concernés, pondérations éventuelles). Le rapport des deux valeurs ne doit alors pas être inférieur à 8% dans les propositions des Accords de Bâle. Il ne s'agit que de recommandations, charge à chaque État membre (et à tout autre état intéressé) de les transposer dans son droit propre. Les accords de Bâle sont actuellement appliqués dans plus d'une centaine de pays.

Innovation prudente

Peut - on oser l'innovation ? (suite)

du crédit. L'innovation financière ne sera-t-elle pas freinée ? Il y a donc un dosage à appliquer entre régulation et innovation. Ce que la Wali de Bank Al Maghrib agréé certes, mais avec une tendance claire vers la discipline et la rigueur. Une grande partie de l'assistance a apprécié ce point de vue.

Même My Hafid Ellamy, le président de la CGEM n'était pas contre, à condition que les entreprises ne fassent pas les frais d'une réglementation trop sévère. Pour lui, il s'agit surtout de créer de la richesse. Ce qui veut dire qu'il faut prendre des risques. « Nous regardons l'avenir avec pragmatisme. Difficile de ne pas tenir compte de la configuration et de la situation actuelle des opérateurs », dit Elalamy pour qui l'application des nouvelles normes doit être accompagnée par des mesures visant la diffusion de la culture de notation à travers des guides didactiques et l'organisation des séminaires de sensibilisation. Il a donc plaidé pour la création d'un fonds de mise à niveau et d'accompagnement sur cinq ans.

Chose à laquelle A. Jouahri a répondu de manière très subtile, estimant d'une part, qu'un tel fonds exige la contribu-



Abdellatif
Jouahri

tion de tous, y compris les entreprises et d'autre part qu'il était contre « la privatisation des bénéfices et la socialisation des pertes ». Autre avis autorisé : « il faut mettre en place un Memento qui explicite les exigences auprès des dirigeants de PME », a prôné Mohamed El Kettani.

L'intervention de Khalid Alioua était intéressante puisque le Crédit immobilier et hôtelier a une histoire à part. La banque n'est plus soumise à aucun régime d'exception, elle est devenue une banque comme les autres. Elle a dû pour ce faire tout remettre en cause, y compris sa méthode de gestion. Si Khalid Alioua, peut aujourd'hui parler des règles prudentielles c'est qu'il s'agit d'une véritable résurrection de la banque qui devient fréquentable... financièrement parlant ■

Hakim Arif

Tout remettre dans le contexte marocain

Tout remettre dans le contexte marocain

Règles de Bâle et crise bancaire internationale. Le débat suscité par la SMAEX a soulevé plus de questions, qu'il n'a apporté de réponses. Cependant, avec le panel des intervenants, il ne fallait pas entendre autre chose que des questions bien posées. ■ MAR BASINE N'DIAYE

Le 20^{ème} anniversaire de la SMAEX fera date. La Société marocaine d'assurance à l'export a choisi de réfléchir autour de la question d'un thème crucial : «*Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact sur l'économie marocaine ?*». En d'autres termes, le débat interpellait un riche panel d'intervenants. Les économistes invités pour l'occasion, ont abordé la question sous des angles différents, parfois opposés. Mais, à les entendre, on est tenté de dire qu'il n'y a rien d'étonnant que chacun prêche pour sa propre paroisse. Sur la question de Bâle II, point de doute que le Maroc doit se conformer aux nouvelles règles de solvabilité et de rating qui s'appliquent aux banques et à leurs clients. C'est selon Abdelatif Jouahri, une condition non négociable pour que le Maroc soit en phase avec la finance internationale. Et sur ce point, il y avait au moins un consensus : les règles de ce comité de réflexion sont admises comme non négociables, à quelques nuances près. C'est d'emblée, que Nezha Lahrichi, PDG de la SMAEX, a posé le sujet de ce débat. «*Avec la nouvelle réglementation bancaire, l'octroi de crédit dépendra du risque représenté par le prêt envisagé, sur la base d'un système de notation où l'information de qualité devient fondamentale*». En poussant sa réflexion un peu plus, l'hôte de cette rencontre a expliqué clairement, que l'approche du risque préconisée par Bâle II et qui est celle de la SMAEX, consiste bien à «*qualifier et à surveiller la solvabilité de celui qui bénéficie du crédit*», et non comme le veut actuellement la pratique du marché «*transférer ledit risque, le diluer et le disperser via les marchés financiers*». Cette approche a certes montré ses limites avec la crise des subprimes. Mais, dans le contexte économique marocain, caractérisé par l'existence de milliers de petites entreprises, n'est-il pas le mieux adapté ? Et au ministre de l'Economie et des

Finances, Mezzouar, d'interpeller Lahrichi, pour dire que la priorité actuelle n'est pas tant le moral des agents économiques que le respect des règles de Bâle II. Et côté moral, à en croire Mly Hafid El Alamy, il y a encore à faire, puisque les entrepreneurs ont encore besoin d'être rassurés. A côté de ces règles de Bâle et de leurs conséquences sur le tissu économique, le débat a aussi tourné autour des difficultés du moment avec la crise alimentaire mondiale. D'abord il convient de noter que la crise alimentaire arrive une année où la production marocaine de blé ne dépassera pas 50 millions de quintaux, soit 18% de moins que les prévisions et près de 40% de moins qu'une année dite bonne. Il faudra importer du blé afin de combler le gap entre les besoins et la production locale. Et qui dit importation, parle également de l'activation des mécanismes de compensation. Et comme si cela ne suffisait pas, le pétrole atteint des sommets avec un baril échangé, il y a une semaine à plus de 125 dollars. Au final, ce ne seront pas moins de 31 milliards de dirhams de subventions, que la Caisse de compensation devra sortir. Sans aller jusqu'à rappeler les émeutes du pain, Salaheddine Mezzouar a toute de même posé la question de savoir ce qui se serait passé s'il n'y avait pas ce système de compensation. Le fait de subventionner les produits de premières nécessités, est sans doute un élément fondamental de la stabilité sociale. Mais, la question se pose bien de savoir s'il s'agit du meilleur outil pour limiter la flambée des prix. On peut en douter, puisque la subvention du carburant profite en premier aux plus aisés, dont les voitures sont sans doute plus consommatrices de carburant per capita, que les autobus qu'emprunte le peuple. C'est sans doute pourquoi la réflexion doit être ouverte de façon urgente sur les possibilités d'individualiser ces subventions selon les revenus de chaque ménage.



Nezha Lahrichi,
PDG de la SMAEX.

lundi 19 mai 2008
CHALLENGE HEBDO

Pas
de



6 / 69
118p_l_pin_nb
42 cm²

La Smaex doit se fixer de nouveaux horizons

La Smaex doit se fixer de nouveaux horizons

La Société Marocaine d'Assurance à l'Export (Smaex) devra vraisemblablement recourir à quelques changements dans les mois à venir. L'argentier du Royaume, Salah Ed-dine Mezouar, a formulé le vœu de la voir se transformer, changer de palier et se fixer de nouveaux horizons pour devenir l'outil d'accompagnement stratégique des exportations marocaines.



18 / 69
ppag___pin_qu
504 cm²

Pas
de

Le financement remis en question

ECONOMIE Effets de la crise

Le financement remis en question

LA CRISE DES SUBPRIMES A POUSSÉ TOUS LES GOUVERNANTS À REVOIR LEUR SYSTÈME. DE PLUS EN PLUS, LES BANQUES VONT ÊTRE VIGILANTES, ET ENCORE PLUS VIS-À-VIS DES PME QUI DEVRONT FAIRE DES EFFORTS POUR DONNER DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PLUS CRÉDIBLES.



« Certains pensent que les PME ont une probabilité de défaut plus grande. Elles seraient désavantagées par rapport aux grandes entreprises.

Nezha Lahrichi,
PDG de la Smaex.



Il est étonnant de voir que le Maroc n'a pas été vraiment touché par ce qui se passe à l'international. Les marchés développés se sont effondrés, les bourses ont frôlé les crashes... La crise des subprimes (crise immobilière aux Etats-Unis) a fait des ravages chez les «grands» pays. Les plus petits, eux, s'en sont mieux sortis parce que moins ancrés dans ces événements. Cela veut simplement dire qu'ils ne sont pas aussi introduits sur les marchés internationaux. Faut-il s'en réjouir ou au contraire s'en désoler ? D'un côté, tant mieux pour un pays comme le Maroc, car «*le pire a été évité*» comme le résume Salah Eddine Mezouar, le ministre de l'Economie et des Finances, «*mais s'il tel a été le cas, c'est parce que le diagnostic a pu être rapidement fait. Nous devons poursuivre la recherche du financement innovant, tout en renforçant notre vigilance*», ajoute-t-il. Pour financer pas mal de projets, Salah Eddine Mezouar pense sûrement à cette nouvelle formule pour trouver de l'argent, celle qui pousse à grever davantage le déficit budgétaire.

La machine doit tourner !

Cette politique, Mezouar l'a défendue âprement sans complexe. Il est l'un des rares argentiers du Royaume qui affiche haut et fort pareille intention. Il est prêt à en assumer toutes les conséquences. Car pour lui, il est plus intéressant de léguer aux générations futures une situation (certes) d'endettement mais caractérisée par des richesses, plutôt qu'une situation d'équilibre mais caractérisée par la pauvreté. C'est dit. «*Le déséquilibre est porteur de vie, d'innovation et de mouvement*», reconnaît le ministre de l'Economie et des Finances, qui s'exprimait vendredi 9 mai devant un parterre d'officiels et de patrons d'entreprises venus assister au 20^{ème} anniversaire de la Smaex, la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation. Les déclarations du ministre risquent d'en irriter plus d'un. Mais quelle importance ! Lui, est déterminé. La machine doit tourner. Dans ce contexte de crise internationale qui dure, le Maroc continuera-t-il à rester à l'abri ?

A quels impacts faudra-t-il s'attendre ? Sur le plan macro-économique, on devrait s'attendre à un certain nombre de changements. Sur le plan micro-économique, les entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles, risquent de pâtir de la «sévérité» de la réglementation, notamment Bâle II dans le secteur bancaire. L'application de ces mesures vont-elles restreindre les crédits ou les renchérir ? Les avis divergent. Moulay Hafid Elalamy, le président de la CGEM, est lui, favorable à la mise en place de cette nouvelle réglementation : oui à Bâle II, mais... Pour le patron des patrons, le constat des entrepreneurs fait état de difficultés de financement... des PME. Pour que la réglementation n'entrave pas l'octroi des

Ce qu'implique Bâle II

La solvabilité des établissements financiers est renforcée avec Bâle II, qui recommande des exigences minimales de fonds propres des banques (pilier 1), des processus de surveillance prudentielle (pilier 2) et une discipline de marché (pilier 3). Dans le premier pilier, les établissements de crédits tiennent davantage compte du risque de crédit, des risques opérationnels (fraudes...) et des risques de marché. Dans le deuxième pilier, les banques doivent utiliser de meilleures techniques de gestion de risque. Dans le pilier 3, les banques sont tenues de diffuser des informations pertinentes (montant et décomposition des fonds propres, stratégie en la matière...) et cohérentes avec les informations financières et comptables... Ce sont autant d'éléments qui viennent renforcer les ratios de solvabilité dans les établissements de crédit. Aujourd'hui, pour tenter de mieux faire, une réflexion est menée au niveau du comité de Bâle pour définir s'il est opportun ou non d'ajouter à ces ratios d'autres ratios de liquidité cette fois-ci.



19 / 69
ppag___pin_nb
504 cm²

Pas de

Le financement remis en question (suite)

crédits et donc la vie des entreprises, Elalamy a, devant l'argentier du Royaume et le wali de Bank Al Maghrib, réitéré ses vœux pour que les mesures déjà présentées dans le livre blanc de la CGEM soient mises en place.

Des mesures d'accompagnement

Pour Elalamy, des mesures d'accompagnement à la nouvelle réglementation sont nécessaires. Des enquêtes d'évaluation doivent être établies. Des guides didactiques sur les notations des entreprises par les banques doivent être élaborés. L'organisation de séminaires de formation doit être de mise. La création du fonds pour la mise à niveau de la PME, sur une période de cinq années, est souhaitée... Les patrons ne sont pas pessimistes. C'est juste qu'ils veulent voir l'avenir avec beaucoup plus de pragmatisme. «*La concentration des opérateurs est orientée vers la capacité non pas de subsister mais de rebondir*», fait remarquer le patron des patrons lors de son intervention au séminaire organisé par la Smaex sur la nouvelle réglementation

bancaire et la crise financière internationale. Quel impact sur l'économie marocaine ? En fait, la société d'assurance a plutôt misé sur la nouvelle réglementation bancaire qui fait distinguer les grandes des moyennes et des petites entreprises. Pour Nezha Lahrichi, présidente de la Smaex, deux thèses cohabitent. La première est celle de ceux qui pensent que les PME ont une probabilité de défaut plus grande. Elles vont être désavantagées par rapport aux grandes entreprises. La deuxième est celle de ceux qui pensent que Bâle II a été conçu pour ne pas pénaliser les PME parce qu'il y a un effet portefeuille, c'est-à-dire que les risques sont diversifiés et mutualisés. «*Le débat est encore plus prononcé lorsqu'il s'agit d'entreprises exportatrices qui ont des clients aux quatre coins du monde dont la solvabilité est encore plus difficile à cerner*», conclut Lahrichi. Ce séminaire a permis de regrouper d'éminentes personnes venant de divers horizons. Mais malheureusement, beaucoup de questions sont restées sans réponse, même celles des intervenants eux-mêmes.

Saloua Mansouri ♦



«**La concentration des opérateurs est orientée vers la capacité de rebondir...**

Moulay Hafid Elalamy, président de la CGEM.



3 questions à Zouhair Chorfi, directeur du Trésor et des Financements Extérieurs

«NOUS SOMMES PARTIELLEMENT AFFECTÉS PAR LA CRISE»

Challenge Hebdo : quels sont les impacts que peut avoir la conjoncture internationale sur l'économie marocaine ? Y a-t-il danger en la demeure ?

Zouhair Chorfi : compte tenu de la situation qui prévaut actuellement, on peut avancer qu'il y aura nécessairement un ralentissement de la demande extérieure adressée au Maroc, dans la mesure où la croissance des pays partenaires européens sera en deçà des prévisions. Cependant, il est important de noter que le Maroc n'exploite pas encore complètement son potentiel d'exportation. Ce secteur présente encore des opportunités qu'il faut saisir. Dans ce cas, on peut dire que nous ne serons affectés que très partiellement. Sur le plan du renchérissement des matières premières, l'impact sera plus important du point de vue du déficit commercial et de l'augmentation des dépenses liées à la compensation. Au niveau de la facture énergétique, si le prix du pétrole reste élevé, au niveau où il se situe aujourd'hui, elle devra dépasser les 70 milliards de dirhams cette année, alors qu'elle n'était que de 20 milliards en 2002 et 2003



puis 50 milliards en 2007. En ce qui concerne la compensation, en l'absence de mesures concrètes, ses charges pourraient dépasser les 30 milliards de dirhams cette année, soit 4,6% du PIB alors que ce pourcentage n'était que de 0,5% en 2002 et 2003.

C. H. : le ministre des Finances est prêt à grever le déficit budgétaire pour financer plusieurs projets. Cela ne risque-t-il pas de

porter atteinte aux équilibres macro-économiques ?

Z. C. : il est nécessaire à ce niveau de souligner que l'évolution de nos fondamentaux et la poursuite de la dynamique de certains secteurs font que l'évolution attendue des recettes fiscales permettra en 2008 de préserver nos principaux équilibres macro-économiques. A moyen terme, il est évident que des réformes en termes de meilleur ciblage des dépenses de compensation, des réformes dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie s'avèrent nécessaires.

C. H. : les nouvelles restrictions en matière bancaire (Bâle II) ne vont-elles pas léser les PME qui auront plus de mal à se financer auprès des banques ?

Z. C. : à mon avis, si les risques PME sont mieux maîtrisés et si la transparence à travers le système de scoring est instaurée, nous pouvons nous attendre à un meilleur financement. Bâle II, paradoxalement, pourrait permettre le financement des PME car il va les pousser à davantage de transparence.

News Hebdo

3 / 48
1,8p_l_pg3_nb
96 cm²

Pas
de

Moulay Hafid Elalamy, le patriote

Moulay Hafid Elalamy, le patriote

Moulay Hafid Elalamy est un homme généreux. Intervenant sur le thème de l'impact des règles de Bâle II sur le financement de la PME, à l'occasion d'un colloque organisé par la SMAEX dernièrement, le patron des patrons s'est dit prêt à mettre la main à la poche dans le but de créer un fonds dédié spécialement à la mise à



niveau de la PME. «Je suis prêt à le faire et à entraîner même d'autres opérateurs ...», avait-il laissé entendre, avant de faire un clin d'œil à l'adresse des banques, lesquelles, selon lui, gagnent beaucoup d'argent et n'auraient aucun mal à soutenir pareille initiative. Joindra-t-il l'acte à la parole ?

Des implications et des enseignements pour l'économie nationale

Crise financière internationale**Des implications et des enseignements pour l'économie nationale**

- **Les mesures prudentielles introduites par les autorités de tutelle ont permis d'épargner le système national. Mais il faut encore plus de transparence et renforcer la bonne gouvernance.**
- **Bale I et Bale II ne s'occupent pas de la liquidité des banques mais de leur solvabilité. Il faut de nouvelles mesures pour réguler la liquidité.**
- **La réponse à la crise n'est pas plus de réglementation mais mieux de réglementation, comme l'autorégulation et le code de bonne conduite.**

Quand la finance américaine tousse, son économie s'enrhume et la planète panique. Les places boursières ou financières internationales pâtissent toujours des crises américaines. Cela a été révélé dès 1929. La crise des subprimes a confirmé encore une fois cette tendance. Cette crise a eu des conséquences néfastes sur l'économie américaine et l'effet s'est propagé rapidement sur d'autres contrées, surtout les places européennes et asiatiques fortement liées à l'économie américaine. Le Maroc, qui a choisi la voie de la libéralisation avec une ouverture progressive et large de ses échanges, est en droit de se méfier et de prendre des précautions pour éviter les dégâts sur son économie. Sous le thème «Nouvelle réglementation bancaire et crise financière internationale : quel impact sur l'économie marocaine?», la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) a organisé une conférence-débat qui a réuni plusieurs intervenants de haut niveau : marocains et étrangers. Il s'agissait de répondre et de discuter sur plusieurs questions relatives au sujet. «La crise financière internationale est une leçon pour l'économie du monde. Il est question de tirer profit des enseignements requis», a expliqué Salaheddine Mezouar, ministre de l'Économie et des Finances. Il a souligné par ailleurs que «grâce à un diagnostic établi rapidement et efficacement, le pire a pu être évité». Mezouar a averti que «des erreurs d'appréciation peuvent être fatales même pour les économies les plus développées». Le ministre a souligné que «la transposition de Bale II au paysage bancaire national permettra au système de s'aligner aux meilleures normes internationales en la matière».



La crise financière est une crise de liquidité... dans un monde affecté par une surliquidité structurelle.

La nouvelle réglementation bancaire, comme il a été expliqué par plusieurs intervenants, concerne la mesure des fonds propres et non le niveau de liquidité. La crise des subprimes est une crise de liquidités qui se traduit par un rationnement des prêts aux entreprises et une contraction des marchés de crédits.

Mais après chaque crise, il y a des changements et de nouvelles mesures sont introduites pour éviter les risques.

TRANSPARENCE

Pour sa part, Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib, a affirmé que «les mesures prudentielles introduites par les autorités de tutelle ont permis d'épargner le système national». Mais il a appelé à plus de transparence et à renforcer la bonne gouvernance

«Le problème de la crise financière soulève des défis en terme de gouvernance publique», a indiqué Christian de Boissieu, Président délégué du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre français. L'intervenant a expliqué qu'«il est temps de faire la traçabilité de risques. Mais tracer des risques en finances est plus difficile qu'en matière sanitaire», a-t-il noté. De Boissieu s'est interrogé sur l'existence d'une crise de liquidité dans un monde où il y a beaucoup de liquidité. «C'est une notion très difficile à cerner surtout lorsque les marchés réagissent positivement à de mauvaises nouvelles», a-t-il souligné. Evoquant la crise des subprimes, De

Boissieu a affirmé que «l'immobilier devient très dangereux et trop spéculatif». Pour ce qui est de la réglementation, Bale I et Bale II ne s'occupent pas de la liquidité des banques mais de leur solvabilité. Les problèmes de liquidité et de solvabilité sont liés. Un problème de liquidité peut mener à un problème de solvabilité. En effet, le dispositif Bale II a pour objectif de consolider une stabilité financière à travers des exigences en fonds propres qui prennent en compte la qualité du portefeuille de crédits avec une sensibilité plus grande aux risques ainsi que le risque opérationnel.

«La réponse à la crise n'est pas plus de réglementation mais mieux de réglementation comme l'autorégulation et le code de bonne conduite. Il faut un accord international sur la liquidité, car si on impose à nos banques des contraintes de liquidités, elles seront désavantagées par rapport à d'autres systèmes», a affirmé De Boissieu.

La crise des subprimes a montré une interaction entre la sphère financière et la sphère réelle. Bernard J. Laurens, représentant du FMI, a estimé qu'il faut créer une nouvelle discipline, à savoir la macrofinance pour étudier le lien entre le monde financier et celui de la réalité. La nouvelle réglementation bancaire concerne tous les intervenants du secteur, car il s'agit d'une crise de liquidités qui se traduit par un rationnement des prêts aux entreprises et une contraction des marchés de crédits. □

Charaf Jaidani



Bâle II / PME

Menace ou opportunité ?

□ **La nouvelle réglementation bancaire interpellé plus d'un, car l'octroi des crédits aux entreprises va dépendre, objectivement, du risque que celles-ci présentent.**

Quel serait l'impact de l'application des règles de Bâle II au financement des PME ? Y aura-t-il un durcissement des conditions de crédits pour cette catégorie d'entreprises ? Vont-elles être désavantagées par rapport aux grandes entreprises ? Le dernier colloque organisé par l'assureur-crédit SMAEX a essayé de répondre à ces questions. Des intervenants de choix ont pris part à l'évènement. Abdellatif Jouahri, gouverneur de Bank Al-Maghrib, Mohammed Kettani, PDG d'Attijariwafa bank, Moulay Hafid El Alamy, dans la casquette de la CGEM, Jérôme Cazes, DG de la Coface ... ont essayé, chacun de son côté, d'apporter des éléments de réponse.

«Les entreprises doivent améliorer leur organisation, leur process, leur gestion, pour que nous puissions leur octroyer un service facile d'accès et surtout compétitif». Le mot est lâché. Et il vient du patron du champion bancaire Attijariwafa bank. Kettani n'y est pas allé par quatre chemins pour exposer les enjeux de la nouvelle réglementation bancaire. Pour lui, c'est de la qualité, de la disponibilité et de la pertinence de l'information financière fournie par les entreprises que dépendront les conditions d'octroi d'un crédit et sa tarification.

Un constat sur lequel revient le patron des patrons pour qui l'entrée en vigueur des règles de Bâle II représente «une réelle opportunité pour les entreprises, et surtout les PME». Fidèle à lui-même, Moulay Hafid El Alamy voit dans cette nouvelle réglementation bancaire un éperon qui va inciter les entreprises à se restructurer, améliorer leur performance et la qualité de l'information financière qu'elles fournissent à leur banquier, d'autant que cela va contribuer à l'ob-

jectivité de la relation banque/client. «Nous avons un travail sur nous-mêmes à faire», avait-il indiqué. Un travail qui a été déjà amorcé, selon lui, depuis déjà deux années, avec notamment les diverses actions que mène la CGEM en ce sens (élaboration du label CGEM, Livre blanc...).

Réaliste, Jérôme Cazes, DG de la Coface, le rejoint dans son raisonnement en affirmant que «les PME marocaines n'ont pas à s'inquiéter de Bâle II [...] Plus le crédit s'objective, plus les PME peuvent aller loin». Il pense d'ailleurs qu'il ne faut pas trop charger les banques, si durcissement des conditions de crédits il y a, car «il est normal pour un banquier de faire des affaires avec une entreprise solide plutôt qu'une entreprise pas solide». Un constat étayé par Jouahri qui, en conclusion des travaux du colloque, appelle les PME à plus de transparence. Son appel est sans équivoque et résume toute la problématique: «Vous voulez qu'on vous aide, passez à la transparence financière» ! □

M.M.

“
Les entreprises doivent améliorer leur organisation, leur process, leur gestion, pour que nous puissions leur octroyer un service facile d'accès et surtout compétitif.”